Développement économique Canada Economic Development

RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 30 JUIN 2013

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction 3

1.1 Pouvoirs, mandat et programmes 3

1.2 Méthode de présentation du rapport 3

2. Faits saillants des résultats financiers et cumulatifs 4

2.1 Analyse des autorisations 4

2.2 Analyse des dépenses 6

3. Risques et incertitudes 7

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes ... 8

5. Mise en œuvre du Budget de 2012 9

État des autorisations (non vérifié) 10

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié) 11

1. Introduction

Le présent rapport financier trimestriel devrait être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses de* 2013-2014 et le Plan d'action économique 2012 du Canada *(Budget 2012)*. Ce rapport a été préparé par l'Agence tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques,* et selon les modalités de la Norme comptable 1.3 - Rapport financier trimestriel des ministères et organismes du Conseil du Trésor (CT). Le présent document n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

1.1 Pouvoirs, mandat et programmes

Selon sa loi constituante entrée en vigueur le 5 octobre 2005, l'Agence a pour mission de promouvoir le développement économique à long terme des régions du Québec.

Des renseignements supplémentaires sur les pouvoirs, le mandat et les programmes de l'Agence sont disponibles dans le *Rapport sur les plans et priorités* et le *Budget principal des dépenses.*

1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par l'Agence en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses et un cadre financier particulier conçu pour répondre aux besoins en information financière concernant les autorisations de dépenser. L'état des autorisations ci-joint, permet de comparer les autorisations de dépenser accordées à l'Agence par le Parlement avec les autorisations utilisées par l'Agence.

L'information comprise dans l'état des autorisations est conforme à l'information présentée dans le *Budget principal des dépenses* pour l'exercice financier 2013-2014. Dans le cadre des travaux des subsides du Parlement, le Budget principal des dépenses doit être déposé au Parlement le ou avant le 1er mars précédant le début du nouvel exercice. Le Budget 2012 a été déposé au Parlement le 29 mars, après le dépôt du Budget principal des dépenses le 28 février 2012. Par conséquent, les mesures annoncées dans le Budget 2012 ne figurent pas dans le Budget principal des dépenses 2012-2013.

Pour l'exercice 2012-2013, des affectations bloquées dans les crédits ministériels ont été établies par le Conseil du Trésor en vue d'empêcher que les fonds déjà réservés pour des mesures d'économies dans le Budget 2012 ne soient dépensés. En 2013-2014, les modifications

aux autorisations ministérielles ont été mises en œuvre par l'intermédiaire de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence, approuvée par le Conseil du Trésor, et ont été reflétées dans le Budget principal des dépenses de 2013-2014 déposé au Parlement.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'Agence utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui sont publiés dans le *Rapport sur le rendement ministériel*. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont toujours établis en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats financiers et cumulatifs

La présente section vise à mettre en lumière les principaux éléments expliquant les résultats financiers. Les résultats de l'Agence présentent une diminution nette des ressources disponibles pour l'exercice en cours comparativement à l'année précédente.

L'explication des variations tient pour acquis que les variations de moins de 5 % ont une incidence minimale sur l'interprétation des résultats.

2.1 Analyse des autorisations

Les autorisations disponibles ont subi une diminution nette de 45,8 M$, (environ 15%) en 2013-2014 comparativement à la même période de 2012-2013, passant de 300,8 M$ à 254,9 M$. Ceci résulte d'une diminution de 11 % du crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement (4,6 M$), d'une diminution de 16 % du crédit 5 – Subventions et contributions (40,6 M$) ainsi que d'une diminution de 11 % des autorisations budgétaires législatives (0,6 M$).

Le graphique ci-dessous donne un aperçu des autorisations budgétaires nettes qui correspondent aux ressources disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014.

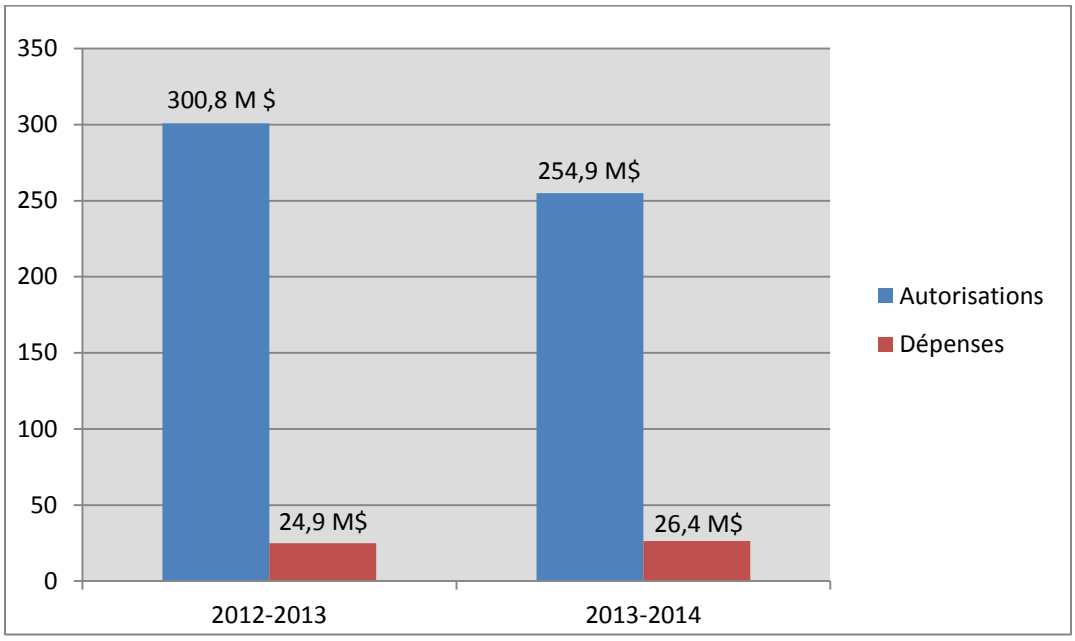

Graphique 1 - Dépenses réelles du premier trimestre par rapport aux autorisations annuelles ($ millions).

Autorisations liées au crédit 1 (fonctionnement)

La diminution nette de 11% au niveau des autorisations (de 43,2 M$ en 2012-2013 à 38,5 M$ en 2013-2014) est liée à une combinaison de plusieurs facteurs dont l'impact de l'Examen stratégique de 2010, la mise en œuvre des mesures d'économie du Budget 2012 et la fin de certains programmes et initiatives temporaires. (Voir tableau *État des autorisations*)

Autorisations liées au crédit 5 (subvention et contribution)

La diminution nette de 16 % des autorisations (de 252,0 M$ en 2012-2012 à 211,5 M$ en 2013-2014) résulte de l'effet combiné de :

- Diminution des contributions liées à la fin de certaines initiatives temporaires dont l'Initiative visant l'appui au développement des croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saguenay, l'Initiative ponctuelle de renforcement de l'économie forestière du Québec, le Programme de contribution pour financer la construction d'un gazoduc entre Vallée-Jonction et Thetford Mines pour un montant de 50,9 M$;

- Diminution des contributions liées à l'Examen stratégique de 2010 de 2,8 M$.
- Diminution des contributions liées à la programmation régulière pour un montant de 2,4 M$;
- Augmentation liée à l'obtention de nouveaux fonds dans le cadre du programme Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC) (15,5 M$);
  (Voir tableau *État des autorisations*)

2.2 Analyse des dépenses

Comparativement au premier trimestre de 2012-2013, le total des dépenses enregistrées au premier trimestre de 2013-2014 a augmenté de 1,5 M$ (18%), passant de 24.9 M$ à 26.4 M$. Cette augmentation est attribuable à une hausse de 16 % des dépenses liées au crédit 5 – Subventions et contributions (2,2 M$), d'une diminution de 11 % des dépenses liées au crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement (1,1 M$), ainsi que d'une augmentation de 34 % des dépenses liées aux autorisations législatives (0,3 M$). Cette dernière, toutefois, est entièrement attribuable à une particularité comptable qui s'annulera durant le deuxième trimestre de l'année.

Dépenses liées au crédit 1 (fonctionnement)

Suite à la mise en œuvre de l'examen stratégique 2010, le Plan d'action pour la réduction du déficit et la revue administrative, l'Agence, en vue de respecter les grandes orientations gouvernementales, a mis en place plusieurs mesures visant à optimiser la gestion des fonds publics. Aussi, la fin de certaines initiatives temporaires a contribué à réduire les dépenses nettes de fonctionnement. Ainsi, au premier trimestre de 2013-2014, les dépenses nettes ont diminué de 11 % par rapport au trimestre équivalent, passant de 9,9 M$ en 2012-2013 à 8,8 M$ en 2013-2014.

Ces efforts ont mené à des réductions de déboursés pour les postes Personnel (réduction de 5% par rapport au premier trimestre 2012-13), et Transports et communications (réduction de 18%). Les dépenses en Location, quant à elles, ont subi une réduction de 93% grâce largement au transfert de la responsabilité des licences sur les produits Microsoft à Services Partagés Canada et par le fait que les frais de maintenance sur les produits Oracle n'étaient pas encore payés au 30 juin 2013 contrairement à 2012.

Les dépenses liées aux services professionnels et spéciaux ont également augmenté de 12% par rapport au trimestre comparable en raison de l'augmentation des dépenses d'interprétation et de traduction.

Les écarts dans les autres articles courants, aussi bien à la hausse qu'à la baisse, ne sont pas considérés significatifs.

Dépenses liées au crédit 5 (subvention et contribution)

Durant le premier trimestre de 2013-2014 l'Agence a dépensé 16,3 M$ en subvention et contribution comparativement à 14,1 M$ en 2012-2013 (voir tableau *Dépenses ministérielles budgétaires par article courant*). Cette augmentation de 16% (2,2 M$) est due au rythme accéléré de demandes de remboursement des dépenses de la part des bénéficiaires. Effectivement, l'Agence a déboursé 8% des autorisations obtenues comparativement à 6% en 2012-2013.

3. Risques et incertitudes

L'Agence procède à une analyse annuelle en vue de mettre à jour et maintenir un profil de risque organisationnel apte à cerner et à évaluer les risques susceptibles de nuire à la réalisation de ses objectifs et de ses priorités. Comme toutes autres organisations, certains risques peuvent avoir des répercussions financières s'ils se matérialisent. Des stratégies de mitigation ont été élaborées et des mesures ont été mises en place pour réduire au minimum leurs potentiels de réalisation. Les contrôles financiers dans leur ensemble fonctionnent de manière efficace et permettent de détecter les inexactitudes importantes.

Depuis maintenant trois ans, le gouvernement s'est engagé à atteindre l'équilibre budgétaire et à réduire les dépenses pour rétablir la situation budgétaire. C'est dans cette optique que le Budget 2011 a annoncé les résultats de l'Examen stratégique de 2010 auquel l'Agence a participé. Ainsi, les économies annoncées se chiffraient à 13,4 M $ pour DEC en 2013-2014. Les réductions budgétaires annoncées via le Budget 2012 se chiffraient à 26,9 M$ pour DEC en 2013-2014. Face à ce contexte, l'Agence a mis en œuvre un ensemble de mesures afin de permettre à l'organisation de mitiger l'impact de pressions budgétaires indiquées ci-haut. Cela s'est traduit par la réduction de ses effectifs.

Dans le même ordre d'idée, plusieurs chantiers de transformation ont été lancés au sein de l'Agence afin de la rendre plus moderne, efficiente et d'accroître sa capacité à offrir un excellent service aux citoyens, tout en respectant les limites de ses ressources financières. Ces

chantiers se traduisent en mesures et initiatives administratives notamment en lien avec l'intégration de la gestion de risque dans l'administration des programmes de subvention et contribution et la réduction du fardeau administratif en résultant. Cependant, certains risques de mises en œuvre sont associés à ces mesures de transformation. Par conséquent, ces risques, s'ils se concrétisent, pourraient avoir un impact sur la façon que l'Agence livre sa programmation.

DEC gère la mise en œuvre de ces mesures dans un contexte d'affectations budgétaires réduites et suit régulièrement les fonds par le biais de plusieurs processus de revue budgétaire pour l'ensemble de l'Agence et par l'analyse des dépenses et prévisions budgétaires par secteur.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Aucun changement important se rapportant au fonctionnement, au personnel et aux programmes n'a influé sur les résultats du présent trimestre outre que la mise en œuvre des mesures en lien avec Budget 2012.

5. Mise en œuvre du Budget 2012

Le Budget 2012 a donné l'occasion de moderniser les activités du gouvernement et d'en réduire le coût, et de permettre aux Canadiens et aux entreprises de traiter plus facilement avec le gouvernement.

Développement économique Canada a contribué à l'exercice en :

- ✓ simplifiant ses programmes
- ✓ réduisant ses délais de traitement et la paperasserie administrative;
- ✓ réorganisant ses services internes afin d'être plus efficace.

Au cours de la première année de mise en œuvre du Budget 2012, soit 2012-2013, DEC a réalisé des économies de quelque 7,4 M$. La mise en œuvre des mesures d'économies continuera de se concrétiser tel que prévu et atteindra 26,9 M$ en 2013-2014. La réduction des postes a été atteinte au moyen d'une combinaison d'attrition, de la gestion des postes vacants et

l'élimination négociée de postes selon le processus de réaménagement des effectifs et en vertu des conventions collectives. Les économies permanentes atteindront 28,1 M$ d'ici 2014-2015.

La version originale a été signée par :

_____	_____
Me Guy Mc Kenzie	Pierre Bordeleau
Sous-ministre	Dirigeant principal des finances
Montréal (Québec) Canada	Montréal (Québec) Canada
Le 28 août 2013	Le 28 août 2013

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

État des autorisations (non vérifié)

pour le trimestre terminé le 30 juin 2013

	Exercice financier 2013-2014 (En milliers de dollars)			Exercice financier 2012-2013 (En milliers de dollars)		
Autorisations	**Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014***	**Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2013**	**Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre**	**Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013***	**Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2012**	**Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre**
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	38 535	8 794	8 794	43 169	9 868	9 868
Crédit 5 – Subventions et Contributions	211 467	16 331	16 331	252 053	14 111	14 111
Autorisations législatives budgétaires totales	4 929	1 232	1 232	5 529	922	922
Autorisations non budgétaires	-	-	-	-	-	-
Autorisations totales	**254 931**	**26 357**	**26 357**	**300 751**	**24 901**	**24 901**

* N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.
(Un écart marginal dans l'addition des données pourrait résulter de l'arrondissement des chiffres)

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

pour le trimestre terminé le 30 juin 2013

	Exercice financier 2013-2014 (En milliers de dollars)			Exercice financier 2012-2013 (En milliers de dollars)		
Dépenses	**Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013***	**Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2012**	**Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre**	**Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013**	**Dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2012**	**Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre**
Personnel	33 259	9 065	9 065	36 946	9 594	9 594
Transports et communications	2 041	161	161	2 351	196	196
Information	612	33	33	705	42	42
Services professionnels et spéciaux	4 899	684	684	5 524	611	611
Location	919	21	21	1 058	307	307
Services de réparation et d'entretien	102	5	5	118	4	4
Services publics, fournitures et approvisionnement	204	28	28	235	24	24
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	-	-	-	118	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	1 327	23	23	1 528	7	7
Paiements de transfert	211 467	16 331	16 331	252 053	14 111	14 111
Autres subventions et paiements	101	6	6	118	2	2
Dépenses budgétaires nettes totales	**254 931**	**26 357**	**26 357**	**300 751**	**24 901**	**24 901**

(Un écart marginal dans l'addition des données pourrait résulter de l'arrondissement des chiffres)